



Préavis municipal n° 02 - 2015
Crédits complémentaires au budget 2015
pour un total de CHF 45'758.20

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément à l'article 120 du règlement du Conseil communal ainsi que l'article 11 al. 2 du règlement sur la comptabilité des communes, nous vous soumettons, ci-après une demande de crédits complémentaires destinés à couvrir des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget de l'année en cours, à savoir l'équipement en panneaux photovoltaïques des bâtiments du feu et de la voirie, de la Maison de Commune et du bâtiment du Bornalet.

La demande et la justification émanent du dicastère en charge du patrimoine immobilier de la Commune dépendant de M. Pierre-Henri Dumont, Municipal.

2. Demande de crédits supplémentaires pour comptes budgétaires

Bâtiment du feu et de la voirie

Dotation en panneaux solaires voltaïques d'une puissance de 10.14 kwc

Objectif : réduire les coûts énergétiques

Compte n° 353.311.3	CHF	30'445.10
Subvention fédérale (à encaisser courant 2015 ou 2016)	CHF	<u>8'295.20</u>
Dépense nette	CHF	<u>22'149.90</u>

Maison de commune

Dotation en panneaux solaires voltaïques d'une puissance de 8.32 kwc

Objectif : réduire les coûts énergétiques

Compte n° 351.311.3	CHF	23'646.20
Subvention fédérale (à encaisser courant 2015 ou 2016)	CHF	<u>7'057.60</u>
Dépense nette	CHF	<u>16'588.60</u>

Bâtiment du Bornalet

Dotation en panneaux solaires voltaïques d'une puissance de 2.08 kwc

Objectif : réduire les coûts énergétiques

Compte n° 354.311.3	CHF	9'834.10
Subvention fédérale (à encaisser courant 2015 ou 2016)	CHF	<u>2'814.40</u>
Dépense nette	CHF	<u>7'019.70</u>

3. Rentabilité escomptée

Bâtiment du feu et de la voirie

Consommation annuel (relevé du 8.2.2013 au 29.1.2014 : 7'954 kwh)		8'000 kwh
Economie estimée 40 %		3'200 kwh
en CHF à 0.2215 cts/kwh	CHF	708.80
Production annuel		10'800 kwh
Solde à revendre		7'600 kwh
En CHF à 0.09 cts/kwh	CHF	684.00
Rendement annuel	CHF	1'392.80
Retour sur investissement 16 ans		

Maison de commune

Consommation annuel (relevé du 14.3.2013 au 13.2.2014 : 6'114 kwh)		6'600 kwh
Economie estimée 70 %		4'620 kwh
en CHF à 0.2215 cts/kwh	CHF	1023.35
Production annuel		8'900 kwh
Solde à revendre		4'280 kwh
En CHF à 0.09 cts/kwh	CHF	385.20
Rendement annuel	CHF	1'408.55
Retour sur investissement 12 ans		

Bâtiment du Bornalet

Consommation annuel (relevé du 27.2.2013 au 10.2.2014 : 1'454 kwh)		1'500 kwh
Economie estimée 70 %		1'050 kwh
en CHF à 0.2215 cts/kwh	CHF	232.55
Production annuel		2'300 kwh
Solde à revendre		1'250 kwh
En CHF à 0.09 cts/kwh	CHF	112.50
Rendement annuel	CHF	345.05
Retour sur investissement 20 ans		

La durée de vie estimée des installations est d'environ 25 ans.

4. Incidence sur le budget

	<u>Charges</u> CHF	<u>Revenus</u> CHF	<u>Déficit</u> CHF
Budget 2015 voté par le C.C. le 03.12.2014	7'041'800.00	7'025'000.00	16'800.00
Crédit supplémentaire netto dans sa séance du 2 février 2015	45'758.20	0.00	62'558.20
Amortissement par prélèvement sur la réserve pour travaux divers dans sa séance du 2 février 2015	0.00	45'758.20	16'800.00
Economie d'électricité (8 mois)	-1'300.00	0.00	15'500.00
Revenu de la vente d'électricité (8 mois)	0.00	800.00	14'700.00
Budget 2015 modifié	<u>7'086'258.20</u>	<u>7'071'558.20</u>	<u>14'700.00</u>

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communale de Penthaz

- vu le préavis n° 02-2015 concernant une demande de crédits supplémentaires pour un montant de CHF 45'758.20
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires pour un montant net de CHF 45'758.20 qui sont à porter en augmentation des postes suivants :

Chapitre 3

Compte n° 353.311.3 : Achats de mobilier et d'équipement
Equipement de panneaux photovoltaïques

CHF 22'149.90

Chapitre 3

Compte n° 351.311.3 : Achats de mobilier et d'équipement
Equipement de panneaux photovoltaïques

CHF 16'588.60

Chapitre 3

Compte n° 354.311.3 : Achats de mobilier et d'équipement
Equipement de panneaux photovoltaïques

CHF 7'019.70

- de financer ces 3 opérations par la trésorerie courante comme toute dépense portée au budget ;
- d'amortir ces 3 opérations par des prélèvements sur la réserve pour travaux divers.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 juillet 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La secrétaire :

Ph Besson

M. Goy Bommottet

Délégués municipaux :

- technique, M. Pierre-Henri Dumont
- financier, M. Philippe Besson

